



# CHRONOLOGIE des FAITS

**Unité Opérationnelle**  
**Assistance et Protection Juridique**

Madame Josette CLAVERIA

Los Rougeos  
Le Village  
34700 ST PRIVAT

Montpellier, le 7 Octobre 2013

**Nos références :**

Sinistre ARC 2012/844456 CG  
CLAVERIA René  
CG / GA

DOSSIER SUIVI PAR CELINE GOBAILLE

Madame,

Nous revenons vers vous concernant le dossier cité en références.

Pour votre bonne information, veuillez trouver, ci - joint, copie du rapport d'expertise du cabinet SARETEC.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

**CELINE GOBAILLE**  
☎ 04 67 34 77 22  
☎ 04 67 34 82 89

P. J. : 1

**Groupama Méditerranée**

Maison de l'Agriculture - Bât. 2 - Place Chaptal - 34261 Montpellier Cedex 2 - Tél. 0 969 32 22 32 (appel non surtaxé) - Fax 0 969 32 12 34 (appel non surtaxé)  
Siège social : 24 Parc du Golf - BP 10359 - 13799 Aix-en-Provence Cedex 3

[www.groupama.fr](http://www.groupama.fr)

Caisse d'Assurances Mutuelles Agricoles Méditerranée - Entreprise régie par le Code des Assurances

**Agence de Montpellier**  
1115 rue Hélène Boucher  
Zone Fréjorgues Ouest CS 90090  
34137 Mauguio Cedex  
Assistante : Nadia Schnell



**Alain Plusquellec**  
Ingénieur Expert  
Téléphone : 04 67 69 00 08  
Télécopie : 01 56 71 24 93  
Courriel : [aplusquellec@saretec.fr](mailto:aplusquellec@saretec.fr)

---

## Rapport d'expertise PJ - contradictoire

---

*Client* Groupama Méditerranée  
*Correspondant* M. Stéphane Guérin  
*Référence client* 201284445602  
*Référence expert* 267 0684 APC 34 C  
*Assuré* Mme Josette Claveria  
*Date de visite* 8 juillet 2013

### *Enoncé du litige*

Immeuble en état de péril

Rapport du 2 octobre 2013



## Rappels administratifs

---

### Assuré

Nom Mme Josette Claveria  
Adresse Los Rougeos  
Le Village  
34700 St-Privat  
Qualité copropriétaire

---

### Lieu du sinistre

Appartements  
3 rue Montbrun  
34700 Lodève

---

### Tiers intervenants

**Nom M. Brunel**  
Adresse 3 rue Montbrun  
34700 Lodève

Assureur Groupama Méditerranée

Qualité copropriétaire occupant

**Nom M. Trochet**  
Adresse 3 rue Montbrun  
34700 Lodève

Assureur non communiqué

Qualité copropriétaire occupant occasionnel

**Nom SCI Les Aventures de Montbrun**  
Adresse S/c M. Rajwadi  
3 rue Montbrun  
34700 Lodève

Assureur Allianz  
Réf. : B1120787050  
Police 37547637  
Expert Elex  
Réf. : 12 ECT 3396/BEZ/PAT

Qualité copropriétaire occupant occasionnel

**Nom M. Bensot**  
Adresse non communiquée

Assureur Macif  
Expert Polyexpert

Qualité copropriétaire non occupant

**Nom Mme Dos Santos**  
**Ex-épouse Bensot**  
Adresse non communiquée

Assureur Macif  
Expert Polyexpert

Qualité copropriétaire non occupant



## Opérations d'expertise

---

### Réclamation

La réclamation de Mme Claveria portait sur un constat de péril grave et imminent de l'immeuble du 3 rue Montbrun à Lodève, suite à l'effondrement des planchers dans les appartements des copropriétaires Bensot et Rajwadi – SCI Les Aventures de Montbrun ; constat à l'origine de l'évacuation des 2 appartements loués par M et Mme Claveria.

La réclamation de la SCI les Aventures de Montbrun, M. Rajwadi, porte sur la prise en charge par la copropriété et par Mme et M. Bensot Dos Santos des travaux relatifs à la réfection du plancher entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> étage, réalisés à ses frais avancés.

---

### Relations entre les parties

Il s'agit d'une copropriété dans un immeuble ancien, de type R+3, sans syndic, ni bénévole ni professionnel.

Les copropriétaires sont les suivants :

- rez-de-chaussée et premier étage, côté droit :
  - M. Brunel.
- rez-de-chaussée et premier étage :
  - SCI Les Aventures de Montbrun, M. Rajwadi.
- 2<sup>è</sup> étage, façade arrière :
  - M. Trochet.
- 2<sup>è</sup> étage, façade avant et 3<sup>è</sup> étage, côté gauche, façade avant :
  - M. et Mme Bensot Dos Santos.
- 3<sup>è</sup> étage, façade arrière et 3<sup>è</sup> étage, côté droit, façade avant :
  - M. et Mme Claveria.



## Chronologie

### ▲ Déroulement des événements

Date	Evénement
2001	acquisition de l'appartement par M. et Mme Claveria.
2001	après 4 à 6 mois de travaux, mise en location des 2 appartements rénovés.
Jusqu'en 2006	nombreuses relances, de la part des copropriétaires auprès de Mme Bensot, suite à des infiltrations par la couverture au-dessus du logement de cette dernière, qui s'écoulent dans les étages inférieurs jusqu'au logement de la SCI Les Aventures de Montbrun.
2006	M. Claveria fait établir un devis par un maçon, pour la réfection complète de la couverture, suite aux infiltrations subies dans le logement de Mme Bensot, se propageant dans les étages inférieurs. Les différents copropriétaires sont informés, par M. Claveria, du devis obtenu. Mme Bensot aurait refusé que les travaux soient effectués.
A partir de l'année 2007	Mme Bensot quitte son logement et l'appartement demeure inoccupé.
14 septembre 2009	M. Rajwadi affiche, sur la porte d'entrée de Mme Bensot, au 2 <sup>e</sup> étage, un courrier précisant que son appartement subit des infiltrations à travers le plancher séparatif de l'appartement de Mme Bensot.
Années 2010/2011	passage de M. Bensot dans son logement, avec constat de l'état de l'appartement. Celui-ci aurait pris des photographies.
Avril 2012	M. Legay, locataire de M. Claveria au 3 <sup>e</sup> étage côté rue, aurait entendu un bruit d'effondrement.
11 mai 2012	courrier de M. Rajwadi à la Mairie de Lodève demandant une procédure de péril, suite au constat de l'effondrement du plancher par son correspondant local, à l'occasion d'une visite, M. Mark Katin.
4 juin 2012	ordonnance du Tribunal Administratif de Montpellier, avec désignation d'un expert, M. Puch.
6 juin 2012	courrier de la Mairie à l'ensemble des copropriétaires, avec avertissement de péril imminent.
Le même jour	visite des lieux par l'expert, M. Puch.
7 juin 2012	rapport de l'expert, qui constate le péril grave et imminent sur la toiture, les plafonds et planchers du bâtiment. Celui-ci demande, dans son rapport, l'évacuation des occupants et la fermeture de l'entrée de l'immeuble au 3 rue Montbrun.
Juillet 2012	Bâchage de la couverture.
Février 2013	Réfection de la couverture de l'immeuble par la copropriété.
Mai 2013	Réfection du plancher entre le 1 <sup>er</sup> et le 2 <sup>ème</sup> étage, aux frais avancés de la SCI les Aventures de Montbrun. Consolidation des planchers entre le 2 <sup>ème</sup> et le 3 <sup>ème</sup> étage
8 juillet 2013	Réunion d'expertise diligentée par le cabinet Elex, intervenant pour la compagnie Allianz, assureur de la SCI les Aventures de Montbrun.
Août 2013	Assignation des époux Bensot-Dos Santos par la copropriété
Septembre 2013	Ordonnance du TGI de Montpellier avec demande de consignation de 2 200 €
Septembre 2013	Levée de l'arrêté de péril en ce qui concerne le côté arrière de l'immeuble et permettant la remise en location des appartements de Mme Claveria



---

## Réunion du 8 juillet 2013

Une réunion s'est tenue sur place le 8 juillet 2013 à l'initiative du cabinet Elex, en présence de :

- M. Claveria, copropriétaire
- M. Patey, cabinet Elex pour la compagnie Allianz
- Cabinet Polyexpert pour la Macif, assureur des époux Bensot Dos Santos

---

## Constats

Cette réunion avait pour objet de constater les travaux effectués sur la copropriété depuis l'arrêté de péril du 7 juin 2012.

D'après les informations recueillies auprès de M. Clavéria :

- Sur la couverture, mise en place d'une bâche suivant facture du 22 juillet 2012 pour un montant de 428.17 € TTC.
- Réfection de la couverture suivant facture du 21 février 2013 pour un montant de 9 506.73 € TTC

Ces 2 travaux ont été effectués aux frais avancés de la copropriété.

Les époux Bensot Dos Santos n'ont pas honoré le règlement de leur quote-part.

- Mise en sécurité du plancher entre le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> étage par enlèvement des éléments instables suivant facture de l'entreprise CGR du 3 mai 2013 pour un montant de 3 324 € TTC.

Cette intervention a également été effectuée aux frais avancés de la copropriété sans règlement par les époux Bensot Dos Santos de leur quote-part.

- Le plancher entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> étage a été refait intégralement aux frais avancés de M. Rajwadi.

Nota : montant non communiqué 1391 €

---

## Chiffrage et évaluation complémentaire

Mme et M. Clavéria ont présenté une réclamation en préjudice pour les pertes de loyer pour les deux logements qui ont dû être évacués à partir du mois de juin 2012.

La levée de l'arrêté de péril en ce qui concerne leurs logements date uniquement du mois de septembre 2013.

La réclamation porte donc sur un montant de 650 €/mois sur 15 mois, soit environ 10 000 €.



---

## Avis sur les responsabilités

La réfection de la couverture qui présentait des fuites au-dessus de l'appartement de Mme Bensot relève de la responsabilité de la copropriété, qui aurait dû convoquer une assemblée générale et mettre le vote de ces travaux à l'ordre du jour.

Cependant, tel que précisé par M. Claveria, Mme Bensot s'était opposée à ce que ces travaux soient réalisés, compte tenu de sa situation familiale (en instance de divorce).

L'effondrement des planchers intermédiaires et les pertes de loyer consécutives sont liés aux infiltrations percolant à travers les planchers, notamment à l'emplacement de l'encastrement des poutres formant support.

La responsabilité de M. et Mme Bensot/Dos Santos est principalement engagée pour cette aggravation des dommages, en l'absence de visite de leur logement durant la période d'inoccupation, à partir de l'année 2006 ou 2007.

La responsabilité de M. Bensot, qui d'après M. Claveria, avait visité l'appartement en 2010 ou 2011, pourrait être recherchée à titre personnel, car il aurait constaté que l'appartement était fortement dégradé, du fait des infiltrations à travers les planchers.

*cf. rapport d'expertise Meissonnier 18/6/2010*

---

## Suite du dossier

Mme et M. Bensot Dos Santos ayant refusé de prendre en charge les dommages relevant de leur responsabilité, le dossier a été transféré sur le plan judiciaire en août 2013.

Par ordonnance du mois de septembre 2013, il a été demandé à la copropriété une consignation de 2 200 € avant intervention de l'expert.

**Alain Plusquellec, expert**



**Unité Opérationnelle  
Assistance et Protection Juridique**

Madame Josette CLAVERIA

Los Rougeos  
Le Village  
34700 ST PRIVAT

Montpellier, le 21 novembre 2013

**Nos références :**

Sinistre ARC 2012/844456 CG  
CLAVERIA René  
CG / GA

DOSSIER SUIVI PAR CELINE GOBAILLE

Madame,

Nous revenons vers vous concernant le dossier cité en références.

Pour votre bonne information, veuillez trouver, ci - joint, copie du courrier du cabinet SARETEC.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

**CELINE GOBAILLE**  
☎ 04 67 34 77 22  
📠 04 67 34 82 89

P. J. : 1

**Groupama Méditerranée**

Maison de l'Agriculture - Bât. 2 - Place Chaptal - 34261 Montpellier Cedex 2 - Tél. 0 969 32 22 32 (appel non surtaxé) - Fax 0 969 32 12 34 (appel non surtaxé)  
Siège social : 24 Parc du Golf - BP 10359 - 13799 Aix-en-Provence Cedex 3

[www.groupama.fr](http://www.groupama.fr)

Caisse d'Assurances Mutuelles Agricoles Méditerranée - Entreprise régie par le Code des Assurances



**Agence de Montpellier**  
1115 rue Hélène Boucher  
Zone Fréjorgues Ouest CS 90090  
**34137 Mauguio Cedex**  
Assistante : Nadia Schnell



**Alain Plusquellec**  
Ingénieur Expert  
Téléphone : 04 67 69 00 08  
Télécopie : 01 56 71 24 93  
Courriel : [aplusquellec@saretec.fr](mailto:aplusquellec@saretec.fr)

**N/Réf. 267 0684 APC 34 C**  
(à rappeler dans tout courrier)

Client Groupama Méditerranée  
Réf. client 201284445602  
Assuré Mme Josette Claveria  
Contrat n° 12075883T

Groupama Méditerranée  
Maison de l'Agriculture  
Bât. 2 - Place Chaptal  
34261 Montpellier Cedex 2

Affaire Mme Claveria/SCI Montbrun  
Lieu sinistré SCI Les Aventures de Montbrun  
S/c M. Rajwadi  
3 rue Montbrun  
34700 Lodève

Montpellier, le 4 novembre 2013

**Vos Réf. 201284445602**

A l'attention de Monsieur Stéphane Guérin

Monsieur,

Nous faisons suite à notre courrier du 02 octobre 2013.

Nous vous prions de trouver ci-joint une copie du procès-verbal de constat avec un chiffrage de 7.035,50 € vétusté déduite pour la réfection du plancher et des embellissements dans le logement de la SCI Les Aventures de Montbrun ayant subi un effondrement au cours de l'été 2012.

La responsabilité de la copropriété peut être recherchée en premier rang du fait des infiltrations par la couverture.

Cependant, cette responsabilité pourrait être très majoritairement transférée vers les conjoints Bensot / Dos Santos qui n'ont pas visité leur logement inoccupé durant une période de 5 à 6 ans.

Cette absence d'occupation et de visite est à l'origine de l'effondrement du plancher intermédiaire.

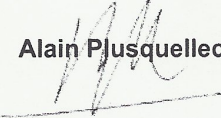
Comme déjà précisé dans notre courrier du 02 octobre 2013, il est à craindre que les assureurs Multi Risques Habitation n'interviennent pas en garantie car nous sommes en présence d'un défaut d'entretien caractérisé (écoulement sur les planchers intermédiaires durant plusieurs années du fait de l'absence d'entretien de la couverture et de l'inoccupation des logements par les conjoints Bensot / Dos Santos).

\* Allianz Rajwadi est intervenu pour 7000 €



Dans ces conditions, il semble inévitable que ce dossier soit poursuivi sur le plan judiciaire tel qu'évoqué par votre sociétaire, Madame Claveria, qui nous avait informé qu'une ordonnance avait été rendue au mois de septembre 2013 suite à l'assignation de la SCI Les Aventures de Montbrun.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

  
**Alain Plusquellec, expert**

P.J. : - copie du courrier adressé à Monsieur Pierre Tambéri du Cabinet Elex Sud-Est,  
- procès-verbal de constatations relatives aux causes et circonstances et à l'évaluation des dommages,  
- notre note d'honoraires.



Agence de Montpellier  
1115 rue Helene Boucher  
Zone Fréjorgues Ouest CS 90090  
34137 Mauguio Cedex  
Assistante Nadia Schnell



**Saretec**  
**Construction**

Alain Plusquellec  
Ingénieur Expert  
Téléphone 04 67 69 00 08  
Télécopie 01 56 71 24 93  
Courriel : [aplusquellec@saretec.fr](mailto:aplusquellec@saretec.fr)

N/Réf. 267 0684 APC 34 C  
(à rappeler dans tout courrier)

Client Groupama Méditerranée  
Ref. client 201284445602  
Assuré Mme Josette Claveria  
Contrat n° 12075883T

Affaire Mme Claveria/SCI Montbrun  
Lieu sinistré SCI Les Aventures de Montbrun  
S/c M. Rajwadi  
3 rue Montbrun  
34700 Lodève

Vos Réf. 12ECT13396/BEZ PPAT

Elex Sud-Est  
avenue Philippe Lamour  
CS 30683  
34537 Béziers Cedex

Montpellier, le 4 novembre 2013

A l'attention de Monsieur Pierre Tamberi

Cher confrère,

Nous faisons suite à votre envoi du 24 octobre 2013

Nous vous prions de trouver ci-joint en retour le procès-verbal signé par nos soins accompagné de nos observations concernant la responsabilité prépondérante des conjoints Bensot / Dos Santos dans l'effondrement des planchers intermédiaires, avec perte de loyers consécutive, compte-tenu de l'absence de visite de leur logement durant une période d'inoccupation de l'ordre de 5 à 6 ans.

Nous vous prions d'agréer, Cher confrère, nos salutations distinguées.

Alain Plusquellec, expert

P.J. : procès-verbal de constatations relatives aux causes et circonstances et à l'évaluation des dommages

Copie à : Groupama Méditerranée

Saretec France 9911 rue Georges Enesco 94968 Clatré Cedex - Tél : +33 (0)1 49 66 84 00 - Fax : +33 (0)1 49 71 24 40 - [www.saretec.fr](http://www.saretec.fr)  
211 avenue de la République - 94000 Créteil - Tél : +33 (0)1 49 66 84 00



**PROCES-VERBAL DE CONSTATATIONS RELATIVES AUX CAUSES  
ET CIRCONSTANCES ET A L'EVALUATION DES DOMMAGES**

**IMPORTANT** : Ce document n'a pour but que d'établir contradictoirement les constatations et observations des experts présents pour donner aux assureurs intéressés les éléments objectifs nécessaires à la gestion du sinistre.  
Il ne peut être considéré par aucune des parties intéressées comme une reconnaissance des garanties stipulées dans les contrats d'assurances ou comme une acceptation des responsabilités éventuelles  
Il n'implique donc pas la prise en charge par tel ou tel des assureurs concernés des indemnités qui lui sont réclamées.

**Assuré** : SCI LES AVENTURES DE MONTBRUN  
**Compagnie ALLIANZ**  
**Lieu du sinistre** : 3 RUE MONTBRUN - 34700 LODEVE

**Sinistre** : DÉGAT DES EAUX  
**Date** : 10/01/2011  
**N°Sinistre**: B1120787050

**Date de la réunion d'expertise contradictoire** : 08/07/2013

<b>Intervenants/Qualité</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent convolé</b>
SCI LES AVENTURES DE MONTBRUN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>ELEX BEZIERS</b> , M. PIERRE PATEY, expert mandaté par <b>ALLIANZ</b> assureur de SCI LES AVENTURES DE MONTBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>MME DOS SANTOS ALINE</b> , assuré chez MACIF, police: 7871827, dossier: 122167622	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>POLYEXPERT</b> (12PE147502-LOY), M LOYRIAC SYLVAIN, expert mandaté par MACIF, police: 7871827, dossier: 122167622 assureur de MME DOS SANTOS ALINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>MME BATIFOULIER</b> , Inspectrice MACIF	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>M BRUNEL</b> , copropriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Maître BRUNEL</b> , Conseil Juridique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>M CLAVERIA</b> , Copropriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>MME TROCHET</b> , Copropriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**CIRCONSTANCES ET CAUSES DU SINISTRE** : Tous les experts présents apprennent et constatent que :

Infiltrations d'eau accidentelle au travers de la toiture de l'immeuble, ayant provoqué d'importants dommages aux embellissements sous plafond rampant et parties immobilières privatives de l'appartement de type duplex dont l'entrée se situe au palier du 2ème étage, sous toiture, et appartenant aux copropriétaires et conjoints BENSOT/DOS SANTOS.

La période pendant laquelle a duré ces infiltrations d'eau reste inconnue.

Le défaut d'entretien de la toiture de l'immeuble, et notamment l'absence de réparation de ladite couverture infiltrante, a engendré la fracture d'un élément de charpente, occasionnant son effondrement.

Par voie de conséquence, les dommages se sont étendus au plancher bois du 2ème étage qui s'est également effondré dans l'appartement sous jacent appartenant à la SCI LES AVENTURES DE MONTBRUN.

Les désordres dans cet appartement ont fait l'objet d'une déclaration de sinistre en date du 10/01/2011.

Observations des experts:

*Siège. L'absence d'occupation du logement BENSOT/DOS SANTOS depuis 2006/2007 n'a pas permis d'avoir des informations sur le bon état de conservation de la charpente au moment de l'expertise. Le fait de la SCI de constater et constater le sinistre en 2011 a affecté sur la partie d'entrée via l'escalier. L'absence de travaux de réparation de la toiture a entraîné des infiltrations et dommages à l'intérieur.*

**Signatures des experts**

**ELEX BEZIERS**  
M. PIERRE PATEY

**POLYEXPERT PERPIGNAN**  
MME SYLVIE MAIGNAN

**MME BATIFOULIER**  
Inspectrice de la MACIF

**SARETEC MONTPELLIER**  
M Alain PLUSQUELLE



### EVALUATION DES DOMMAGES IMPUTABLES AU SINISTRE

Les Experts présents sont d'accord sur la description et l'évaluation des dommages figurant dans le tableau, ci-après :

DÉSIGNATION	VALEUR À NEUF	VÉTUSTÉ		MONTANT VÉTUSTÉ DEDUITE	VÉTUSTÉ INDEMNISABLE
		%	MONTANT		
Préparation chantier et repli y/c nettoyage	200,00 €	0%	0,00 €	200,00 €	0,00 €
Réfection plancher bois/solivage séjour (dalle légère auto portée 15 m <sup>2</sup> x 200 €	3 000,00 €	0%	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €
Réfection papier toile de verre en plaf séjour 16m <sup>2</sup> + 4m <sup>2</sup> pour poutre 20m <sup>2</sup> x 30 €	600,00 €	30%	180,00 €	420,00 €	180,00 €
Réfection peinture en plafond 20m <sup>2</sup> x 19 €	380,00 €	30%	114,00 €	266,00 €	114,00 €
Réfection papier peint murs séjour 58m <sup>2</sup> x 25 €	1 450,00 €	30%	435,00 €	1 015,00 €	435,00 €
peinture boiserie fenêtre 2 vtx séjour, forfait	150,00 €	0%	0,00 €	150,00 €	0,00 €
Réfection papier toile de verre plaf ch 15m <sup>2</sup> x 30€	450,00 €	30%	135,00 €	315,00 €	135,00 €
Réfection peinture en plaf ch 15 m <sup>2</sup> x 19 €	285,00 €	30%	85,50 €	199,50 €	85,50 €
Réfection papier peint murs 48m <sup>2</sup> x 25 €	1 200,00 €	30%	360,00 €	840,00 €	360,00 €
Réfection cloison en briques plâtrières : 5 m <sup>2</sup> x 30 €	150,00 €	0%	0,00 €	150,00 €	0,00 €
Radiateur électrique	60,00 €	50%	30,00 €	30,00 €	30,00 €
<b>TOTAL IMMOBILIER</b>	<b>7 925,00 €</b>			<b>6 585,50 €</b>	<b>1 339,50 €</b>
Nettoyage mobilier	200,00 €	0%	0,00 €	200,00 €	0,00 €
Canapé	500,00 €	10%	50,00 €	450,00 €	0,00 €
Canapé cuir sky	200,00 €	50%	100,00 €	100,00 €	0,00 €
<b>TOTAL MOBILIER</b>	<b>900,00 €</b>			<b>750,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
		<b>TOTAUX</b>		<b>7 035,50 €</b>	<b>1 339,50 €</b>

#### Observations des experts:

#### Signatures des experts

ELEX BEZIERS  
M PIERRE PATRY

POLYEXPERT PERPIGNAN  
MME SYLVIE MAIGNAN

MME BATIFOULIER  
Inspectrice de la MACIF

SARETEC MONTPELLIER  
M Alain PLUSQUELLEC

#### Observations et signatures des assurés :